

Bonifacio

EXPERTS



Audit - Expertise comptable - Conseil

Bonifacio & Associés

Aix en Provence - Avignon - Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille



commissaire
aux comptes

**ADIS - CENTRE SOCIAL LES AMANDIERS
8 ALLEE DES AMANDIERS
JAS DE BOUFFAN BP 515
13091 AIX EN PROVENCE CEDEX 2**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020



RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS

**ADIS - CENTRE SOCIAL LES AMANDIERS
8 ALLEE DES AMANDIERS
JAS DE BOUFFAN BP 515
13091 AIX EN PROVENCE CEDEX 2**

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020



Mesdames, Messieurs,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels.

III - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

la crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DU TRÉSORIER ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétents pour arrêter et approuver les comptes ont dû s'adapter à la situation.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport du trésorier.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 31/05/2021

Laurent VERVLOET

Commissaire aux Comptes

Bonifacio & Associés

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél. : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z



RAPPORT SPECIAL

**ADIS - CENTRE SOCIAL LES AMANDIERS
8 ALLEE DES AMANDIERS
JAS DE BOUFFAN BP 515
13091 AIX EN PROVENCE CEDEX 2**

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association ADIS - CENTRE SOCIAL LES AMANDIERS, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.

2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille le 31/05/2021


Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes

Bonifacio & Associés

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél. : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z

ASSO. ADIS

CTRE SOCIAL LES AMANDIERS
8 ALLEE DES AMANDIERS BP 515
13090 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

DUO CONSEILS

1120 ROUTE DE GEMENOS
CENTRE D'AFFAIRES ALTA ROCCA
13400 AUBAGNE
04 84 35 07 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 113	6 006	5 106	6 851	1 744	25.46
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	7 525		7 525	8 548	1 023	11.97
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	38 113	36 377	1 737	5 113	3 376	66.03
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	2 672		2 672		2 672	
	Autres						
	Total I	59 423	42 383	17 040	20 512	3 471	16.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	138 763		138 763	134 054	4 708	3.51
	Valeurs mobilières de placement	1 037		1 037	1 037		
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	79 682		79 682	35 924	43 758	121.81
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	219 482		219 482	171 015	48 466	28.34
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	278 905	42 383	236 522	191 527	44 995	23.49

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	20 000	25 000	5 000	20.00
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	8 012	23 752	15 740	66.27
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 410	15 740	12 330	78.33
	Situation nette (sous total)	15 398	16 988	1 590	9.36
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	3 958	4 638	679	14.65
	Provisions réglementées				
	Total I	19 356	21 626	2 269	10.49
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	17 808	4 619	13 189	285.54
	Total II	17 808	4 619	13 189	285.54
PROVISIONS	Provisions pour risques	31 962	26 314	5 648	21.46
	Provisions pour charges				
	Total III	31 962	26 314	5 648	21.46
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2	2	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	37 075	18 479	18 596	100.63
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	68 701	45 671	23 030	50.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	61 620	74 816	13 196	17.64
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	167 396	138 968	28 427	20.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	236 522	191 527	44 995	23.49

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	4 020		7 175		3 155	43.97
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	161 224		186 594		25 370	13.60
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	313 250		307 083		6 167	2.01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	1 128		2 279		1 150	50.49
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 495		18 451		16 044	86.96
Utilisations des fonds dédiés	4 619		4 567		52	1.15
Autres produits			123		123	100.00
Total I	518 736		526 270		7 535	1.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	129 351		143 198		13 846	9.67
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 498		5 197		699	13.45
Salaires et traitements	261 814		243 295		18 519	7.61
Charges sociales	54 691		76 909		22 218	28.89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 363		6 104		259	4.24
Dotations aux provisions	5 648		20 606		14 958	72.59
Reports en fonds dédiés	17 808		4 619		13 189	285.54
Autres charges			1 250		1 250	100.00
Total II	480 173		498 677		18 504	3.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	38 562		27 593		10 969	39.75

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

502
31 828

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	18	68	49	73.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	18	68	49	73.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8	39	31	79.73
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	8	39	31	79.73
2. Résultat financier (III-IV)	10	29	18	64.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	38 573	27 622	10 951	39.64
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 002	11 614	10 612	91.38
Sur opérations en capital	679	679		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	1 681	12 293	10 612	86.33
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	34 760	24 175	10 585	43.78
Sur opérations en capital	2 083		2 083	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	36 843	24 175	12 668	52.40
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	35 163	11 882	23 280	195.92
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	520 435	538 631	18 196	3.38
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	517 025	522 891	5 867	1.12
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 410	15 740	12 330	78.33

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	90 007	94 726	4 719-	4.98-
Bénévolat				
TOTAL	90 007	94 726	4 719-	4.98-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	90 007	94 726	4 719-	4.98-
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	90 007	94 726	4 719-	4.98-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 236 522.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un excédent de 3 410.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises et associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Durant l'exercice 2020 l'association est restée plusieurs semaines fermées au public entre mars et avril, mais les actions ont été continuées à distance quand cela a été possible.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'association. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Points d'attention

-Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires

Nous n'avons pas d'information indiquant que la baisse du chiffre d'affaires de l'association n'est pas liée à l'épidémie de Covid-19.

-Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Aucun impact, les durées d'amortissement sont inchangées.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'application du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le bénévolat devra être valorisé dans le rapport de gestion.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 113		
Installations générales agencements aménagements des constructions	8 548		
Installations générales agencements aménagements divers			1 023
Matériel de transport	3 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 788		2 303
TOTAL	46 336		3 326
Prêts, autres immobilisations financières			2 672
TOTAL			2 672
TOTAL GENERAL	57 448		5 998

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 113	11 113
Installations générales agencements aménagements constr.		1 023	7 525	7 525
Installations générales agencements aménagements divers			1 023	1 023
Matériel de transport		3 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 090	37 090
TOTAL		4 023	45 639	45 639
Prêts, autres immobilisations financières			2 672	2 672
TOTAL			2 672	2 672
TOTAL GENERAL		4 023	59 423	59 423

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 262	1 744		6 006
Installations générales agencements aménagements divers	5 567	1 292		6 859
Matériel de transport	513		513	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 595	2 923		29 517
TOTAL	32 675	4 215	513	36 377
TOTAL GENERAL	36 937	5 959	513	42 383

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 744				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 292				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 923				
TOTAL	4 215				
TOTAL GENERAL	5 959				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	4 620		4 620	2 826		19 412	17 808
REAAP	1 200		1 200			2 000	1 200
CLAS CE/CM	1 140		1 140	942		804	536
CLAS 3EME/LYCEE	1 140		1 140	942		804	536
CLAS 6EME/5EME	1 140		1 140	942		804	536
FONDATION VINCI						10 000	10 000
METROPOLE AMP						5 000	5 000
TOTAL	4 620		4 620	2 826		19 412	17 808

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme	14 362				14 362
Amendes et pénalités	11 952	3 872			15 824
Autres provisions pour risques et charges		1 776			1 776
TOTAL	26 314	5 648			31 962
TOTAL GENERAL	26 314	5 648			31 962
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 648			

DOTATIONS 2020 :

DOT PROV RISQUE PERTE SUBVENTION CD13 : 1776 €

DOT PROV DEPART A LA RETRAITE : 3872 €

TOTAL : 5648 €

SOLDES DES PROVISIONS AU 31.12.2020 :

PROV RISQUE PERTE SUBVENTION CD13 : 1776 €

PROV DEPART RETRAITE : 15824 €

PROV RISQUE EMPLOI : 14362 €

TOTAL : 31962 €

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 672	2 672	
Personnel et comptes rattachés	753	753	
Divers état et autres collectivités publiques	124 816	124 816	
Débiteurs divers	13 193	13 193	
TOTAL	141 435	141 435	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 672		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	37 075	37 075		
Personnel et comptes rattachés	26 563	26 563		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 793	39 793		
Autres impôts taxes et assimilés	2 345	2 345		
Autres dettes	61 620	17 120	44 500	
TOTAL	167 396	122 896	44 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	133 218
Total	133 218

PRODUITS A RECEV :

REMB ACTIVITE PARTIELLE : 668 €

REMB UNIFORMATION : 2181 €

REMB ASP AIDE A L'APPRENTISSAGE : 2000 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	34 173
Autres dettes	2 050
Total	36 223

CHARGES A PAYER :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT : 560 €

ANONYMAL NOV ET DEC 2020 : 1490 €

Charges et produits constatés d'avance

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les mises à disposition de la ville d'aix sont valorisées pour un montant de 90 007 € pour l'exercice 2020.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
REMB UNIFORMATION	2 531
REMB CPAM	722
ASP REMB ACTIVITE PARTIELLE	29 442
REMB ASSUR MAIF	1 800
Total	34 495

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ASLYA 2019	900	
- REGUL SUBVENTION CAF CLAS / PS ALSH	7 046	
- REGUL SUBVENTION CAF JEUNES AXE 1	12 000	
- REGUL SUBVENTION CAF JEUNES AXE 2	5 422	
- REGUL ESH FAMILLE	6 460	
Total	31 828	
Produits		
- DIVERS	502	
Total	502	

Le 24/05/2021
PRESIDENTE